

Le Monde

LE BLANCHIMENT PROGRESSE EN DEPIT D'UNE VIGILANCE ACCRUE

C'est la face noire de la finance mondiale, l'encombrant corollaire de la globalisation de l'économie. Avec des flux annuels estimés entre 700 et 1 750 milliards d'euros par le Fonds monétaire international (FMI) - soit entre 2 % et 5 % du PIB mondial -, l'argent sale augmente plus vite que la croissance mondiale. Il menace l'intégrité du système financier international. Selon les experts internationaux, quatre cinquièmes de ces fonds illégalement perçus seraient directement réinvestis dans l'économie. Le solde chercherait à se blanchir dans des placements financiers légaux.

Cette évolution est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient dans un contexte de mobilisation apparemment forte des Etats, des autorités de régulation et des acteurs économiques, contre le blanchiment de capitaux. L'attention portée à l'argent sale, qu'il ait pour origine le commerce de la drogue, le proxénétisme, l'esclavage ou le terrorisme, n'a jamais été aussi forte. A ce titre, commencée en 2001, l'affaire Clearstream - du nom de cette société financière créée pour faciliter la livraison et le paiement de titres entre banques, et accusée d'avoir abrité des opérations de blanchiment - a inscrit le sujet dans le débat public.

Par ailleurs, si l'on exclut les centres financiers offshore et autres paradis fiscaux - qui restent de véritables trous noirs en matière de régulation -, ainsi que les pays émergents, peu ou prou régulés, l'environnement législatif mis en place à l'initiative du Groupement d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI) - une émanation du G7 - paraît assez contraignant.

"CONSTAT ACCABLANANT"

Mais, alors, à quels écueils se heurte la lutte contre le blanchiment ? D'abord "à un manque d'ambition politique", affirme Daniel Lebègue, le président de Transparency International en France, une ONG dédiée à la lutte contre la corruption. "On a pensé après les attentats terroristes du 11 septembre 2001 qu'une véritable politique allait se mettre en place sous l'impulsion des Etats-Unis, mais le constat est accablant, analyse-t-il. On continue à ne pas toucher aux centres financiers offshore, dans lesquels banques et grandes entreprises internationales possèdent des comptes. Et rien n'est fait pour améliorer la coopération judiciaire internationale." "C'est pourtant de la responsabilité des Etats", déplore M. Lebègue.

Ensuite, il y a l'acte de blanchiment lui-même, qui emprunte un circuit de plus en plus long, complexe, et difficile à suivre, dans le but, justement, de perdre toute traçabilité des fonds. Il s'organise généralement en trois temps, explique le cabinet d'avocats Carbonnier, Lamaze & Rasle : "le placement", qui consiste à se débarrasser d'importantes sommes d'argent, d'origine illicite, en numéraire pour les convertir en produits financiers ; puis "l'empilage", qui éloigne les profits illicites de leur origine grâce à des opérations financières en chaîne, souvent réalisées entre plusieurs pays ; et enfin, "l'intégration " des fonds dans l'économie, à l'occasion, par exemple, de l'achat d'un bien immobilier, conférant une apparence licite à des fonds d'origine criminelle.

Sur ce dernier point, sait-on qu'en France les non-résidents ont toute liberté pour régler leurs achats en espèces ? Ils ne sont pas assujettis à la loi qui limite le montant des paiements en espèces pour les citoyens français (1 100 euros pour les commerçants entre eux, et 3 000 euros pour les particuliers). C'est aussi le cas dans plusieurs Etats membres de l'Union européenne, comme l'Allemagne : bijoux, voitures..., autant d'achats qui peuvent se faire en euros sonnants et trébuchants.

La tâche des autorités chargées de traquer le blanchiment se complique à mesure que se complexifient les montages financiers dans un cadre mondialisé. En marge des instruments de blanchiment classiques (jeux d'argent, assurance-vie, transferts d'argent à l'étranger, etc.), apparaissent des moyens plus modernes, ces "caches secrètes, ces circuits plus rapides et ces rendements plus attractifs", que décrit Marie-Christine Dupuis-Danon, ex-conseillère antiblanchiment à l'ONU dans l'édition 2005 de la Revue d'économie financière.

A côté des nouveaux moyens informatiques et de télécommunications, dont l'Internet, permettant des transferts d'argent rapides, Mme Dupuis-Danon cite "la désintermédiation financière". Celle-ci permet à un nombre croissant d'acteurs économiques d'accéder directement aux marchés et aux circuits de transit financier pour recycler l'argent sale. Ou la facilité croissante offerte aux entreprises de créer des filiales offshore, "autant de points d'entrée d'argent dont on veut masquer l'origine".

"Personne n'est à l'abri d'un acte de blanchiment, conclut Marianne Louradour, directrice des réseaux bancaires à la Caisse des dépôts, se référant au "paradoxe de réputation", connu des spécialistes du secteur. "En vertu de ce principe, explique-t-elle, un blanchisseur va chercher à passer par une institution réputée (financière, commerciale, etc.) afin de s'acheter son honorabilité."

Anne Michel